



SYNDICAT NATIONAL DU TRÉSOR CGT

263 Rue de Paris Case 451 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél.: 01.48.18.81.56

Télécopie : 01.48.51.99.65

Communiqué SNT-CGT

Mise en place de la Conférence nationale des services publics en milieu rural

Un simple effet d'annonce ?

Le Premier Ministre a annoncé le 17 février dernier, la mise en place de la Conférence Nationale des services publics en milieu rural. Sensée répondre aux exigences exprimées par les élus locaux lors du congrès de l'AMF de novembre 2004, le gouvernement annonce par renfort de presse, cette conférence dont : *« l'ambition est de proposer de nouvelles formes d'organisation du service public dans les territoires ruraux en développant la polyvalence »*.

Alors que devant l'AMF, le Premier Ministre en novembre 2004, annonçait la mise en place de cette conférence, il adressait dans le même temps aux Préfets une circulaire où les consignes étaient claires *« l'Etat restructure actuellement plusieurs de ses réseaux de proximité au premier rang desquels les trésoreries et les subdivisions de l'équipement. Ces restructurations sont nécessaires et seront poursuivies »*

On peut alors légitimement s'interroger sur les « bonnes intentions » du gouvernement.

Pour autant, l'annonce de la mise en place de cette conférence intervient dans un contexte où à maintes reprises et dans de nombreux départements, des élus, des associations d'usagers, au sein de collectifs de défense des services publics ont manifesté leur hostilité aux fermetures des services publics (poste, perceptions, hôpital, succursale de la BDF ...).

Les luttes engagées et l'amplification de la mobilisation ont contraint le gouvernement à affirmer une méthode de concertation dans la conduite des restructurations puisqu'il est précisé que : *« le Préfet sera désormais informé préalablement de tout projet de réorganisation d'un service public. Il assurera désormais la concertation au niveau local et pourra initier toute action de nature à garantir que l'offre d'accès aux services publics est adaptée au territoire concerné. Pendant la concertation, la mise en œuvre du projet est suspendue. A l'issue de celle-ci et à défaut d'accord local, le ministre de tutelle sera ainsi saisi afin d'arrêter les mesures nécessaires pour garantir le respect des objectifs d'aménagement du territoire et de service à l'utilisateur assignés à l'opérateur. »*

« l'ensemble des acteurs locaux doit être étroitement associé aux différentes phases de la démarche de façon à améliorer le processus de concertation sous votre égide : élus, représentants des usagers dans leur diversité (particuliers, entreprises, artisans et commerçants, agriculteurs, associations, unions syndicales interprofessionnelles, chambres consulaires, etc...) socioprofessionnels et fonctionnaires. »

S'agit-il alors seulement de chercher à désamorcer une contagion grandissante, ou s'agit-il de créer les conditions d' un véritable débat sur les besoins et les modes de présence du service public dans les territoires ?

- Le SNT-CGT revendique un réel débat et une réelle concertation.

Pour la CGT, ce débat nécessaire ne peut s'engager sur le contenu et l'implantation des services publics de proximité sur l'ensemble du territoire, sans qu'en préalable un moratoire sur les restructurations en cours n'ait lieu.

L'annonce d'une plus large consultation locale est l'occasion de poser à nouveau la demande de moratoire et de créer les conditions d' un débat plus large dans les départements. Il faut nous en saisir pour imposer ce moratoire au réseau du Trésor et revitaliser les attributions et les compétences des commissions de modernisation des services publics.

Cependant, le contenu des décisions et la finalité des expérimentations en cours et à venir restent pour le gouvernement le resserrement des réseaux de services publics de proximité. L'objectif n' a pas changé.

Ainsi, une lettre datée du 13 janvier 2005 du Ministère des Transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, adressée aux préfets des départements expérimentateurs sur l'approfondissement et l'élargissement des expériences pilotes sur de nouvelles formes d'accès aux services publics dans les territoires, le confirme : « *Dans un contexte marqué par une forte attente de nos concitoyens en matière de services publics, ces expériences pour laquelle nous souhaitons votre implication personnelle, sont de nature à faciliter ultérieurement une meilleure conduite de la réorganisation des réseaux de services publics et à préparer de profondes réformes à l'échelon national* ».

- Manifestons très nombreux à Guéret le 5 mars

IL est donc plus que jamais nécessaire d'amplifier la mobilisation de tous pour créer les conditions d'une véritable reconquête du service public pour mieux répondre aux besoins des populations.

Le 5 mars à Guéret sera un moment important où élus, usagers, personnels feront entendre leurs voix pour la défense et le développement des services publics.

Le SNT-CGT appelle donc l'ensemble des personnels à participer massivement à cette manifestation pour que d'autres choix s'imposent.

Montreuil le 28 février 2005